REÇU EN PREFECTURE
le 07/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250506-2025_06_01-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

6 MAI 2025

N° 2025-06-01

L'an deux mille vingt-cinq, le six mai à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués
En exercice : 142 Présents (mini 40) : 45
Nombre de voix
En exercice : 262 Présentes : 67 Représentées : 94 **Total (mini 132) : 161**
Quorum atteint

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix chacun)
Pierre COMBES, Corinne MOULIN

5 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Gilles CREMILLIEUX, Alain JEUNE, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX

37 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Coralie BIOUSSE, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Annie FEUILLAS, Anne GENTIL, Jean-Claude GERMAIN suppléant, Christian GODART, Claudine GOURDON, Henri GRAUGNARD suppléant, Vincent JACQUEMART, Alain JEUNE, Alain LABROT, Catherine LANTEAUME, Dominique MALLIÉ, Jean-Noël PASERO, Nicole PELOUX, Olivier REYNAUD, Pierre REYNAUD, Éric RICHARD, Yannis ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Olivier SALIN, Lionel TARDY, Eliane TOURTET.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Jacques SELLIER et Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Alain MARTINASSO et Françoise PINET à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Jean GARCIA et Brigitte LANGOUËT à Stéphane DECONINCK, Céline LASCOMBES à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Martine PECH-RABASSE à Christian GODART, Laurent RIVIERE et Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Fabien LIMONTA et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Nicolas DARAGON et Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOUD à Agnès ROSSI, Sylvie PEROT et Marie-Hélène THORAVAL à Frédéric ROUX (Mollans/Ouvèze), Claude AURIAS et Julien CORNILLET à Frédéric ROUX (CCVV), Monique BALDUCHI et Renée MAOUI à Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés

Maud GRARD, Nicolas JANNOT, Ann Katrin JEPSEN, Alain LEVRERO, Patricia PICARD.

Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Audrey MATHIEU DDT de la Drôme - responsable de l'antenne de Nyons, Christel MORIN conseil départemental de la Drôme, Philippe NUCHO sous-préfet de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme

REÇU EN PREFECTURE
le 07/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250506-2025_06_01-

Participaient également à la réunion :

Vincent BERNARD, responsable du service Parcs Naturels Régionaux & Environnement région Auvergne-Rhône-Alpes
Patricia BILCOCQ, journal la Tribune
Frédéric GIRARD, chargé de mission région Auvergne-Rhône-Alpes
Sébastien NINON, chargé de mission région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Laurent ROCHER, responsable service relations avec les collectivités au Conseil départemental de la Drôme

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Augmentation de la participation statutaire du Conseil départemental des Hautes-Alpes

Rapport :

La Présidente rappelle que le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a acté le montant des participations statutaires des Régions et Départements comme suit :

- 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes
- 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 180 000 € pour le Département de la Drôme
- 90 000 € pour le Département des Hautes-Alpes

Par courrier en date du 17 avril, le Département des Hautes-Alpes a fait savoir au Syndicat Mixte du Parc qu'il augmenterait sa participation de 15 000 €. Il y a donc lieu de mettre à jour la répartition des cotisations statutaires comme suit :

- 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes
- 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 180 000 € pour le Département de la Drôme
- 105 000 € pour le Département des Hautes-Alpes

Délibération

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025-04-02 en date du 13 mars 2025 ayant pour objet le vote du budget primitif 2025 ;
- Vu le courrier du Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes en date du 17 avril 2025 ;
- Considérant les arbitrages rendus par le Conseil départemental des Hautes-Alpes ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Précise** que pour l'année 2025, les participations statutaires des Régions et Départements seront de :
  - 465 000 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes
  - 272 500 € pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - 180 000 € pour le Département de la Drôme
  - 105 000 € pour le Département des Hautes-Alpes
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX